DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS
CANTON : AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE : ISBERGUES

N° A 2023-386

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

Objet :
Fermeture de tous les terrains
de football municipaux.
SAUF LE TERRAIN SYNTHETIQUE.
- - - - - - - - - - - - -
Du 27 au 29 octobre 2023

ARRETE

Article 1er : Les terrains de football municipaux seront interdits à toutes compétitions et entrainements du vendredi 27 au dimanche 29 octobre inclus, **SAUF le terrain synthétique.**

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfèt de BETHUNE pour visa.

Fait à ISBERGUES, le vingt-six octobre deux mil vingt-trois.

Le Maire,

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

ESDI
G. BODART.